



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12/11/2018**

DELIBERATION N°2018-11-02

**Débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations
budgétaires**

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le 8 novembre 2018 par le Président, se sont réunis au siège du SIIM94, 24 bd Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....17
Présents..... 7
Représentés0

Monsieur Jean-Pierre MOINEAU est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Anne-Françoise DIEHL, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET, **Président**, Franck BOMBLED, Jean-Pierre MOINEAU, François DUCELLIER, **Vice-présidents**, Christian PALLATIER, **Secrétaire**, Nicole POLIAN, Sophie LERICQ, **délégué·e·s titulaires**

Une séance avait été valablement convoquée sur le même ordre du jour le 5 novembre 2018, sans réunir les conditions de quorum. Aussi, en application des textes en vigueur, le présent comité syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le
26 NOV. 2018
Et de la publication ou
de la notification
le
1 DEC. 2018



Jean-Michel ARBERET
Président

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

Néant.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Jean-Pierre MOINEAU, Séverine PETER, **Vice-président·e·s**, Christian PALLATIER, **Secrétaire**, Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Isabelle LORAND, Pierre MARTINEZ, Philippe VIDAL, Jeanne ZERNER, **délégué·e·s titulaires**

| |
|---|
| Débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires |
|---|

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat et notamment leur article 9-3,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires adressé par le Président préalablement à la séance du comité syndical,

Considérant que le Président a présenté ce document en séance, et organisé un débat sur les orientations générales du budget,

Considérant que chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Article 1 : Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires et de sa présentation.

Article 2 : Prend acte de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base du rapport, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif 2019.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Directrice Générale du SIIM94.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 26 novembre 2018

Jean-Michel ARBERET
Président
Adjoint au maire d'Arcueil

